



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06 / 02 / 2024

Dossier complet le : 23 / 02 / 2024

N° d'enregistrement : F09324P0054

1 Intitulé du projet

Réalisation de deux forages exploratoires (un piézomètre et un forage d'essai) sur le champ captant du Bastion

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Eau d'Azur

Raison sociale

Eau d'Azur

N° SIRET

8 0 2 6 3 0 6 0 8 0 0 0 6 4

Type de société (SA, SCI...)

Etablissement public ou régie à caractère

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Ponzetto

Vincent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27°a	Un forage de 300m et un forage de 80m

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Etudier la géologie et l'hydrogéologie locale
- Explorer de nouvelles ressources
- Suivre les niveaux de différents aquifères et bancariser de la donnée sur ces derniers. Cela permettra de comprendre leurs fonctionnements globaux et leurs interactions réciproques (ex: suralimentation).

4.2 Objectifs du projet

Eau d'Azur souhaite engager des investigations au droit du champ captant du Bastion pour sécuriser l'approvisionnement sur le long terme, en menant des investigations dans les poudingues et, possiblement, dans des calcaires qui seraient situés sous les poudingues. Ils permettraient à la fois de reconnaître les horizons géologiques et les caractéristiques hydrogéologiques au droit de notre champ captant et d'ouvrir le champ des perspectives dans la production d'eau potable. En effet, il serait possible d'exploiter les débits d'aquifères profonds afin de diminuer les pressions sur la nappe alluviale; effectuer de la dilution au besoin; soutenir les étiages sévères... Pour rappel, 2022 et 2023 ont été des années de sécheresse intense engendrant des dysfonctionnements de nos ouvrages et une difficulté particulière à répondre aux besoins de production d'eau potable.

Pour cela, il est envisagé de réaliser :

- un forage de 300m pour atteindre potentiellement les calcaires jurassiques;
- un piézomètre de 80m pour atteindre les poudingues.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour les deux forages, une foreuse, montée sur un camion, sera mise en station sur le secteur nord-est de la parcelle associée au champ captant de Bastion. Les travaux seront réalisés exclusivement de jour. Le piézomètre et le forage seront protégés des intrusions superficielles par la mise en place d'une margelle bétonnée et d'un tube de protection. Le forage aura, en plus, spécifiquement une bride étanche avec manomètre et un opercule de "dégazage" pour le refermer. Les travaux seront réalisés conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003. Les travaux seront également soumis un plan de prévention et de sécurité. Des mesures correctives seront établies en cas de dégradation particulières identifiées en phase travaux. Une protection sera également mise en place afin d'éviter toute pollution.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Après équipement, des essais de pompage par paliers puis de longue durée (72 heures) seront menés au débit objectif de 150 m³/h. Les eaux d'exhaure seront rejetées au Var après décantation dans un bac prévu à cet effet et le passage dans le vallon canalisé et bétonné jouxtant la parcelle au nord.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autorisation de loi sur l'eau (IOTA)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur Piézomètre	80 m
1er diamètre foration piézomètre (avant trou)	193 mm
2ème diamètre foration piézomètre	165 mm
Profondeur max forage	300m
1er diamètre forage (avant-trou)	406 mm
2ème diamètre forage (alésage)	304 mm

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2978 Voie : de Grenoble

Lieu-dit :

Localité : CASTAGNIERS

Code postal : 0 6 6 7 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 7 ° 1 2 ' 3 1 " E Lat. : 4 3 ° 4 7 ' 4 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

⁽ⁱ⁾ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du périmètre de protection immédiat du champ captant du Bastion
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A 1 km environ du site "Vallons obscurs de Nice et de Saint-Blaise" (FR9301569) A 150 m environ du site "Basse vallée du Var" (FR9312025)
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Lors des essais de pompages par paliers de 2h (débit progressif) et longue durée de 72h. L'eau sera prélevé dans l'aquifère des calcaires jurassique
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les cuttings seront réétalés sur place
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le volume de déblais engendré par les forations sera faible. Les cuttings seront régalez sur place.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Il devra faire l'objet d'un raccordement à la station de refoulement et de traitement se trouvant sur la même parcelle (l'usine de Joseph Raybaud)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Une inondation dans le cas où la digue de protection ne remplirait pas son rôle.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	La tête de forage sera étanche et devrait être protégée des pollutions extérieures.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit de la foreuse sera uniquement audible au voisinage du chantier, pendant la journée.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le rejet des eaux de forages et de pompages qui seront décantées et rejetées dans le vallon canalisé au Nord de la parcelle et indirectement dans le Var
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le Var.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La réalisation du forage n'entraînera pas d'effet notable sur l'environnement et la santé humaine.
Durant la totalité du projet, le chantier sera suivi par Eau d'Azur et un maître d'oeuvre.
Le projet sera soumis à un PPSPS obligatoire.
Certaines mesures de protections seront mises en place comme (bac de rétention sous les machines; kit anti-pollution; procédure en cas d'urgence suite à une pollution; procédure en cas de nécessité de réparation sur place d'une machine...).

Bac de décantation pour filtrer les eaux turbides avant rejet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de réalisation d'un forage aux calcaires de 300 m de profondeur au maximum et d'un piézomètre aux poudingues devrait être dispensé d'une évaluation environnementale, car il n'entraînera aucun effet sur l'environnement. Il sera protégé des intrusions superficielles par une margelle bétonnée et de tête de forage adaptée. Les travaux de forage et d'essais de pompage seront conformes aux prescriptions de l'arrêté du 11 septembre 2003.

De plus, le projet ne se situe pas directement au sein d'un périmètre, ou une aire d'influence, réglementaire vis-à-vis de la protection de la biodiversité et des milieux naturels.

Ce projet a pour but d'étudier les potentialités du site pour sécuriser l'alimentation en eau potable et gérer au mieux les prélèvements sur la ressource en eau aujourd'hui fragilisée.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Ponzetto

Prénom Vincent

Qualité du signataire Directeur Général

Téledéclaré le 06/02/202

A Nice

Fait le 21/02/2024

Signature du (des) demandeur(s)

